CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2023

La séance débute à 14h à la salle du Conseil de la mairie.

Présents : Pascal MICHAUX, Julien BUVAT, Corinne CHAZEIX, Catherine FABRE, Joëlle NEYRIAL, Marc-Antoine SABATIER, Patrick BARANGER.

Excusés : Claude THIVANT (pouvoir à Pascal MICHAUX), Nathalie RAOUL (pouvoir à Patrick BARANGER), François GENIN

Patrick BARANGER est nommé secrétaire de séance

Murielle GAYDIER participe á la réunion en sa qualité de Secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

- ✓ Validation du PV de la réunion du 14 avril
- ✓ Délibération pour approbation du dossier de consultation élaboré par Safege concernant la procédure de mise en place des périmètres de protection des captages
- ✓ Délibération augmentation du temps de travail du poste de l'adjoint administratif au secrétariat de mairie
- ✓ Délibération autorisant le Maire à recruter un agent contractuel
- ✓ Questions diverses

➢ **<u>Adoption du PV de la réunion du 14 avril</u>**
Le PV est adopté à l'unanimité.

➢ **<u>Protection des sources d'eau communales</u>**
Le Maire rappelle les étapes en cours du processus de protection des 4 sources communales (Fontchartoux, Tateu, Servières et Soussat)

- L'ARS (= Agence Régionale de Santé) a nommé un hydrogéologue le 01/02/22, Marc CHALIER, qui, suite à sa visite du 09/05/22, a remis un rapport avec ses préconisations le 15/09/22.
- Le bureau d'études SAFEGE a ensuite étudié la mise en place de ces préconisations et rendu ses conclusions dans le rapport intitulé « Dossier de consultation de la collectivité », remis à la commune le 03/04/23 pour la version finale.

Le total des travaux a été chiffré à 210 426,74€HT, dont 140 845,00€ pour la mise aux normes des captages et 69 581,74€ pour la mise en place des périmètres immédiats (=PPI).

Si les travaux concernant la mise en place des périmètres seront sans aucun doute subventionnés, à priori à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau et au moins 30% par le Département, il y a des incertitudes pour les travaux de mise aux normes.

Le Conseil valide la poursuite de la démarche pour les captages concernés, à condition d'obtenir des subventions.

➢ **<u>Augmentation du temps de travail hebdomadaire de l'agent administratif</u>**
Considérant un surplus de travail, le Maire propose d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de la secrétaire de 30 à 32 heures.
La proposition est validée à l'unanimité.

➢ **<u>Autorisation au Maire à recruter un agent contractuel</u>**

Après exposition du Maire concernant les besoins du service suite à des fins de contrats peuvent justifier le remplacement de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1, 3-2, 3-3 1° et 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour pourvoir le poste vacant. Précise que Monsieur le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- **Questions diverses**

  - Le Maire rappelle que suite à la démission de Florence Almeda-Azevedo, le poste d'adjoint technique a été publié en offre d'emploi sur le site du Centre de Gestion, ainsi que le poste d'adjoint administratif à l'agence postale suite à la durée maximum du CDD d'Anne-Sophie Gardette et au refus d'un CDI de sa part suite à la proposition de M le Maire.

  - Le Maire informe le Conseil que le stage de notre employé communal Sébastien BARRA a été prolongé de 51 jours travaillés, correspondant à la durée de ses jours d'arrêt de travail.

  - Pascal MICHAUX donne la parole à Joëlle NEYRIAL pour exposer la demande du GAEC du Tilleul de procéder à des travaux d'aménagement du fossé situé à Fléchat entre la ferme actuelle et le bâtiment de Mr TAILLANDIER récemment acquis : ce fossé a déjà été identifié comme problématique à cause du passage fréquent de véhicules « coupant » le virage.
    Le Conseil donne un avis de principe favorable, le GAEC prenant les travaux à sa charge : néanmoins la commune va demander le support technique de l'ADIT (=Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale) pour valider les travaux prévus.

  - Le marché estival du dimanche matin est reconduit du 02/07 au 03/09 : un planning de permanence des Elus est mis à disposition pour être complété.

La séance est levée á 15h30, suivie d'une participation des conseillers au fleurissement du bourg avec le concours de Marc SEMBEL et la contribution d'habitants.